



Une coopération bilatérale en panne : la RDC et la Zambie face aux trafics transfrontaliers

Daudi Mutayubara Chase

Le poste frontalier de Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga, est le principal reliant la République démocratique du Congo (RDC) et la République de Zambie. C'est par ce poste que passe une grande partie du trafic vers l'Afrique australe, dont l'Afrique du Sud, puissance économique du continent. Parmi l'ensemble des points de passage avec la Zambie répartis dans les provinces frontalières de la RDC (notamment le Haut-Katanga, le Lualaba et le Tanganyika), Kasumbalesa concentre l'essentiel du flux de passagers et de marchandises. Ce poste surpasse en volume d'échanges d'autres tels que Mokambo et Sakania, également situés dans le Haut-Katanga¹. Par son rôle

stratégique dans les échanges commerciaux et humains, cette frontière occupe une place cruciale pour la sécurité nationale et la stabilité régionale.

Lors de nos passages sur ce site frontalier en date du 28 avril 2025, nous avons constaté un trafic dense et continu, évoluant dans un contexte de contrôle sécuritaire quasi inexistant. Cette situation favorise la circulation illicite de biens et de personnes et constitue un risque majeur pour la lutte contre les trafics transfrontaliers. Outre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) qui alimente l'instabilité chronique dans plusieurs provinces de la RDC, il existe également un trafic préoccupant de minerais stratégiques, tels que le cuivre, le cobalt et d'autres ressources extractives qui cherchent à transiter frauduleusement vers les marchés internationaux.

Ce double phénomène de circulation illicite d'armes et de contrebande minière représente ainsi une menace directe pour l'économie nationale, la gouvernance des ressources naturelles et la stabilité des provinces du sud-est de la RDC. Il devient urgent de renforcer les mécanismes de contrôle aux frontières, d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des décisions prises lors des assises bilatérales et d'impliquer davantage les services de sécurité dans une approche concertée et permanente.

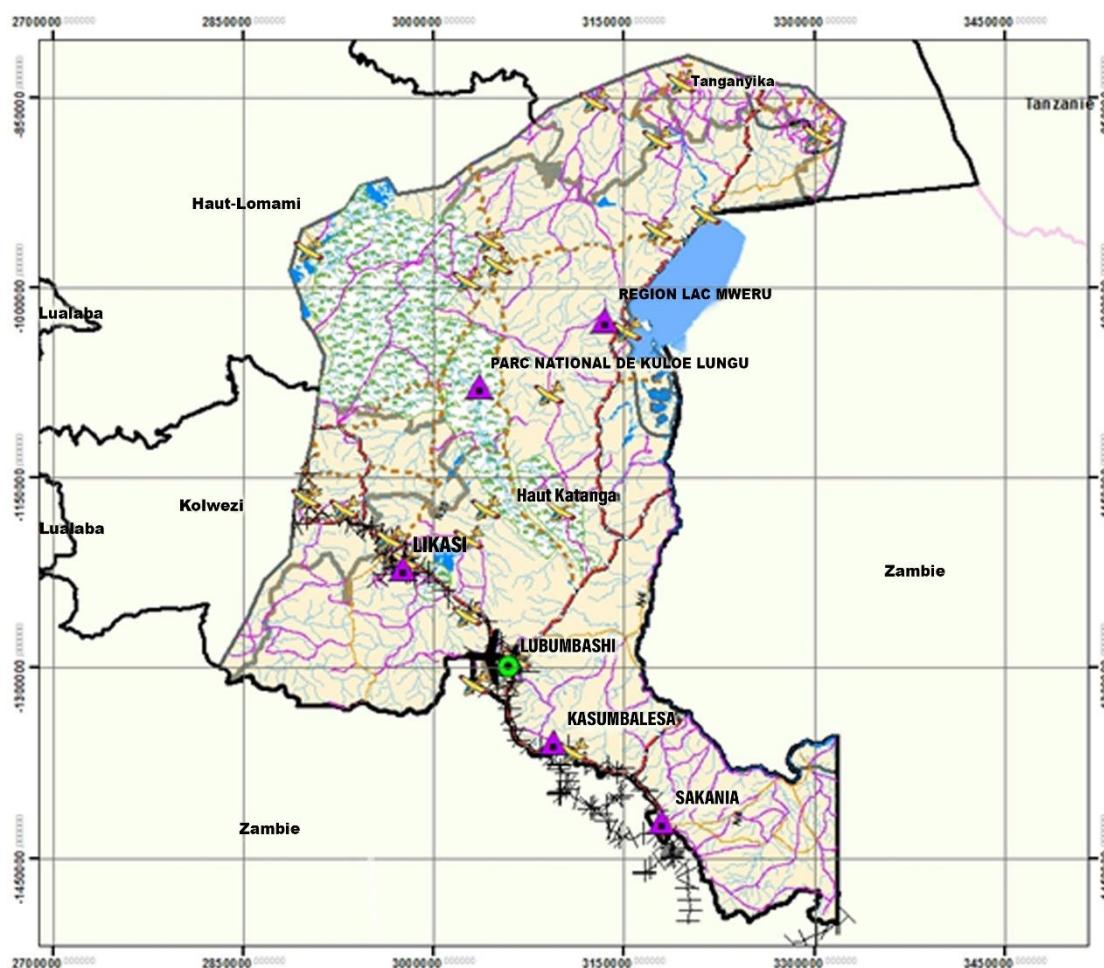
Cet *Éclairage* poursuit les objectifs suivants :

- Évaluer la coopération sécuritaire bilatérale entre la RDC et la Zambie et proposer des pistes concrètes pour un renforcement des mécanismes de contrôle transfrontaliers ;
- Analyser l'impact de la porosité frontalière de Kasumbalesa sur la circulation illicite des armes et autres marchandises prohibées, en mettant en lumière les facteurs aggravants : corruption, absence d'équipements de détection et surcharge de trafic ;
- Documenter les témoignages des acteurs de terrain (agents de contrôle, passagers, experts) afin de révéler les défaillances structurelles de la gouvernance sécuritaire ;
- Formuler des recommandations opérationnelles et politiques pour une restauration effective de l'autorité de l'État et la sécurisation durable de cette frontière stratégique.

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons opté pour la triangulation des techniques de collecte des données afin de mieux répondre à nos objectifs de recherche et d'assurer la fiabilité des résultats. En premier lieu, l'observation directe² a été privilégiée, car nous avons été présents sur le terrain. En second lieu, afin de compléter et de nuancer les observations recueillies, nous avons eu recours à la technique d'entretien³ qui nous a permis d'interroger directement des acteurs clés, tels que les agents de l'ordre, les responsables des postes frontaliers, les commerçants, les passagers et les chauffeurs. Cette combinaison observation-entretien a offert un cadre analytique solide, permettant de mieux cerner les perceptions et les défis liés à la gouvernance sécuritaire sur cet axe stratégique.

Enfin, pour consolider les informations issues de l'observation et des entretiens, nous avons mobilisé la technique de l'« *analyse documentaire* »⁴. Celle-ci consiste à analyser les rapports officiels, les textes juridiques, les résolutions de la commission mixte RDC-Zambie ainsi que les études académiques existantes sur les trafics frontaliers et la coopération sécuritaire. Par ailleurs, la collecte des données s'est aussi appuyée sur des enquêtes en ligne⁵ et par messagerie instantanée⁶. Il convient de préciser que, compte tenu de la sensibilité du sujet abordé, plusieurs répondants ont expressément requis l'anonymat, principalement par souci de protection professionnelle, personnelle ou sécuritaire.

**Carte : Haut-Katanga, ses postes frontaliers avec la Zambie
(Kasumbalesa, Sakania, Lualaba et Tanganyika)⁷**



1. Un environnement permissif au trafic illicite

Situé à la frontière entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, le poste frontalier de Kasumbalesa occupe une place stratégique dans les échanges économiques régionaux. Il constitue le principal point de passage du commerce bilatéral entre les deux pays, tant pour les circuits formels qu'informels⁸. Des milliers de

personnes, de véhicules et de camions y transitent quotidiennement, transportant divers produits allant des denrées alimentaires aux minéraux et aux matériaux industriels.

Cependant, cette importance économique s'accompagne d'une forte congestion, notamment dans la zone réservée au trafic des poids lourds. Les longues files de camions, parfois bloqués plusieurs jours avant d'être dédouanés, illustrent la saturation chronique du poste. Cette congestion, au cœur de la coopération entre les deux États, alimente les frustrations et crée un climat favorable à la recherche de solutions informelles pour accélérer les passages⁹.

C'est dans cet environnement de lenteur administrative, de surcharge logistique et de forte pression économique que se développe une série de pratiques illégales, transformant Kasumbalesa en un espace où les normes officielles coexistent avec des mécanismes de contournement tolérés. Des agents commis au contrôle, en connivence avec des bagagistes ou des transporteurs, proposent aux voyageurs de payer des pots-de-vin pour échapper aux fouilles systématiques.

La corruption est devenue une pratique ordinaire, au point de structurer une véritable économie parallèle. Ce phénomène se comprend mieux à travers quelques témoignages.

Une passagère d'un taxi raconte¹⁰ :

« Honnêtement, je pense que nos autorités ne veulent pas sécuriser les frontières. Sinon, elles les auraient déjà dotés de matériels sophistiqués. Lors de mon dernier passage, j'avais deux valises. Ni à la frontière de Kasumbalesa ni à celle de la Zambie, mes bagages n'ont été contrôlés. Pire encore, aux deux côtés de la frontière, les agents m'ont demandé de l'argent pour ne pas fouiller mes effets. J'ai dû payer pour gagner du temps. Imaginez que j'aie eu dans mes valises des armes ou des objets nuisibles à la sécurité nationale. J'aurais pu passer sans difficulté et mettre en danger tout un territoire ».

Un commerçant zambien¹¹, interrogé à son tour, confirme ces pratiques tout en soulignant les différences entre les deux systèmes frontaliers :

« Nous, commerçants, craignons davantage le passage du côté congolais qu'en Zambie. Depuis que je traverse, mes bagages n'ont jamais été réellement contrôlés : il suffit de donner 100 kwachas¹², ou plus de 1 000 kwachas si les marchandises sont nombreuses, pour qu'on nous laisse passer du côté zambien de la frontière. En Zambie, tout est centralisé dans un seul guichet qui dispatche vers les autres services, tandis que chez vous en RDC, il faut passer par l'OCC¹³, la DGM¹⁴, la DGDA¹⁵ et bien d'autres encore. Les pratiques sont les mêmes, mais la multiplicité des services rend le passage plus lourd et plus coûteux ».

Ces témoignages illustrent un système de corruption institutionnalisé qui neutralise l'action régulatrice de l'État et compromet la sécurité nationale. En l'absence d'un contrôle rigoureux et d'une coordination interinstitutionnelle efficace, Kasumbalesa devient un espace permissif, propice à toutes sortes de trafics, y compris celui des armes légères et de petit calibre.

2. Carence en équipements de détection et absence de surveillance technologique

Pourtant l'un des corridors commerciaux les plus fréquentés d'Afrique, Kasumbalesa reste pratiquement dépourvu d'infrastructures de contrôle modernes.

Déjà en 2016, le média en ligne *7sur7.cd* relevait de graves dysfonctionnements au poste frontalier de Kasumbalesa¹⁶, notamment le manque criant de matériel de détection, de contrôle et de coordination entre services. Près d'une décennie plus tard, ces mêmes carences persistent.

Lors de nos passages à cette frontière en date du 28 avril 2025, nous avions constaté que la réalité décrite il y a neuf ans demeure inchangée, illustrant la faible évolution des dispositifs techniques et institutionnels sur ce corridor essentiel pour les échanges entre la RDC et la Zambie.

À titre illustratif, ce poste frontalier de Kasumbalesa manque des matériels, tels que les scanners à rayons X, les portiques de sécurité ainsi que les systèmes biométriques. Cette carence rend la frontière vulnérable aux flux illicites et compromet directement la sécurité nationale et régionale.

Ces carences constatées sur le terrain confirment les analyses institutionnelles. Comme le souligne la Commission nationale de contrôle des ALPC et de réduction de la violence armée, une structure technique du gouvernement congolais dans le domaine des ALPC :

« La porosité des frontières de la République reste un défi majeur à relever dans le cadre de la lutte contre la circulation illicite des ALPC. Le contrôle effectif aux points d'entrées du pays est un aspect critique dans la lutte contre les trafics illicites des ALPC en RDC. Le renforcement des capacités des structures gouvernementales concernées demeure impératif pour un contrôle efficace des flux des ALPC aux frontières¹⁷ ».

C'est précisément pour répondre à ce constat que la Commission nationale s'est assigné un objectif ambitieux et des actions concrètes à mettre en œuvre sur la période 2024-2028, en vue de colmater cette brèche sécuritaire. En effet, en vue d'un « *renforcement des capacités des structures gouvernementales pour le contrôle efficace des flux d'ALPC aux frontières* », trois actions prioritaires devraient être mises en œuvre :

« L'équipement en matériels de détection des métaux et des scanners aux postes frontaliers ; l'équipement en matériels adéquats pour la surveillance

physique des frontières (police des frontières) et le renforcement des capacités des officiers de la DGM et de la DGDA commis aux points d'entrée de la RDC¹⁸ ».

Toutefois, sur le terrain, la mise en œuvre de ces actions se heurte à des lenteurs, un manque de ressources et une faible coordination interinstitutionnelle, ce qui retarde l'impact attendu de ces mesures.

3. Une coopération sécuritaire régionale à l'arrêt

Lors de notre enquête à la frontière de Kasumbalesa, entre la RDC et la Zambie, nous avons pu constater que, malgré les engagements politiques et les mécanismes annoncés, la coopération sécuritaire entre les deux pays demeure largement théorique. Des pratiques frauduleuses persistent de part et d'autre : du côté congolais, certains agents s'adonnent à des formes de racket et de corruption sur les ressortissants zambiens et les nationaux congolais ; tandis que, du côté zambien, des comportements similaires s'observent à l'encontre des Congolais et même des citoyens zambiens. Ces dérives traduisent un effondrement du contrôle institutionnel et une défaillance des mécanismes de coordination bilatérale.

Pourtant, les cadres de coopération ne manquent pas. Sur le plan régional, la RDC et la Zambie sont toutes deux membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SDAC)¹⁹, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)²⁰, des organisations qui promeuvent, entre autres, la sécurité transfrontalière et la lutte contre la criminalité organisée. Cependant, malgré ces engagements multilatéraux, aucune stratégie conjointe de surveillance, de patrouille ou de partage d'informations sensibles n'est véritablement mise en œuvre sur le terrain. La coopération sécuritaire régionale reste au stade de déclarations de principe, sans traduction opérationnelle.

Sur le plan bilatéral, les deux États ont pourtant mis en place des mécanismes de concertation. À ce titre, la treizième session de la Commission mixte Défense et Sécurité, tenue à Kitwe, en Zambie, du 4 au 7 novembre 2024, a réuni les experts des deux pays pour évaluer les mesures préventives existantes et formuler de nouvelles recommandations destinées à renforcer la sécurité le long de la frontière commune²¹.

Dans les faits, l'efficacité de ces dispositifs demeure limitée. Le suivi des engagements est irrégulier et l'application stricte des mesures convenues fait défaut, faute de volonté politique, de moyens matériels adéquats et d'une coordination réelle entre les services frontaliers.

Ainsi, la coopération sécuritaire RDC-Zambie, qu'elle soit régionale ou bilatérale, reste à l'arrêt. Le vide institutionnel qui en résulte favorise l'émergence de trafics illicites, de corruption et de réseaux parallèles qui profitent du désordre. Tant que ces logiques ne seront pas brisées et que les mécanismes existants ne seront pas revitalisés par une

volonté politique ferme et des moyens concrets, la frontière de Kasumbalesa continuera de fonctionner comme une zone grise, échappant partiellement au contrôle des autorités officielles.

4. Tracasseries, violences et insécurité sociale : le calvaire des passagers

Les voyageurs qui empruntent la frontière de Kasumbalesa font face à un quotidien difficile, marqué par des tracasseries, des retards et un sentiment d'insécurité permanent. Entre contrôles aléatoires, absence d'équipements modernes et agressions nocturnes, leur expérience est un véritable parcours du combattant.

La nuit, l'insécurité s'aggrave avec les exactions de groupes de jeunes délinquants (les *Kulunas*), qui rançonnent les voyageurs. Ce contexte alimente un sentiment d'abandon et accentue la méfiance envers les autorités publiques.

De notre expérience sur le terrain²², nous avons pu constater que cette insécurité est particulièrement marquée du côté zambien de la frontière. La nuit, des voyageurs y sont victimes de vols, d'intimidations et de violences tolérées par la police locale, apparemment de mèche avec ces délinquants. Cette complicité tacite rend la traversée encore plus périlleuse et accroît le sentiment d'injustice et de vulnérabilité chez les passagers.

Au-delà du danger immédiat, ces violences génèrent une insécurité sociale profonde entre peur constante chez les passagers, perte de confiance envers les forces de l'ordre et fragilisation des échanges commerciaux et humains entre les deux pays. Nombreux sont ceux qui renoncent à voyager de nuit, ce qui perturbe les activités économiques transfrontalières. Les victimes, souvent précarisées, subissent des traumatismes psychologiques et voient leur situation financière dégradée par les extorsions répétées. Ainsi, la frontière de Kasumbalesa devient non seulement un lieu de passage, mais aussi un espace de stress, d'humiliation et d'exclusion sociale.

5. Prolifération des armes aux frontières : un risque accru pour la sécurité nationale

La circulation illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) constitue aujourd'hui une menace majeure pour la sécurité nationale. La porosité des frontières, combinée à des pratiques de corruption, facilite l'entrée et la diffusion de ces armes sur le territoire congolais, contribuant à l'insécurité et à l'essor des violences armées.

Comme le soulignait le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), le trafic d'ALPC à travers les frontières terrestres s'inscrit souvent dans des réseaux criminels transnationaux. Ces réseaux exploitent des itinéraires communs pour transporter leurs marchandises illégales. Une gestion défaillante des frontières crée ainsi un environnement propice à ces échanges, mettant en danger la sécurité nationale²³.

À ce sujet, un spécialiste des ALPC basé à Lubumbashi déclare :

« Nous observons une forte augmentation du trafic d'armes en provenance d'Afrique du Sud, transitant par la Zambie vers la RDC. Les modèles fréquemment saisis incluent des Retay MOD 92, Ekol, SUR, Aska et Brown. Ces répliques, à blanc ou de signalisation, sont souvent dissimulées dans des pneus, thermos ou cargaisons alimentaires. La porosité des frontières et la corruption aux postes facilitent leur passage. À Lubumbashi, elles sont revendues sur le marché noir ou modifiées pour devenir réellement létale. Même si la législation actuelle ne couvre pas toujours ce type d'objets, il ne faut pas les minimiser : à courte distance ou une fois altérées, ces répliques peuvent provoquer des blessures graves (gaz, débris, projections) et servent aussi à intimider. Des spécialistes peuvent convertir ces pistolets pour tirer des munitions réelles, ce qui les rend pleinement mortels²⁴ ».

Il convient également de préciser que le pistolet *Retay MOD 92* est en vente libre en Afrique du Sud, et même sur Internet, pour 2 095 ZAR (environ 120 USD)²⁵.

En somme, ce constat constitue un signal d'alarme. Tant que les postes frontaliers resteront vulnérables et que les pratiques de corruption persisteront, la RDC continuera d'être une plaque tournante pour le trafic d'armes à feu ou à blanc, avec des conséquences graves sur la sécurité nationale et la stabilité régionale.

Un autre spécialiste des ALPC nous a déclaré à propos de la situation dans la province voisine du Lualaba concernant les flux d'armes que :

« celles provenant d'Afrique du Sud passent par la Zambie pour arriver à Lubumbashi. Les détenteurs illégaux utilisent ensuite des agences de voyages pour se rendre dans le Lualaba. Ainsi, c'est de cette manière que ces armes parviennent dans cette province, qui est également influencée par l'Angola [...] J'ai été surpris par la situation au Lualaba : les civils n'ont aucune crainte de détenir des armes, ils ont un rapport décomplexé et ignorent totalement l'existence des structures gouvernementales de contrôle des armes, comme la CNC-ALPC. La possession d'armes est largement répandue, en grande partie à cause de la présence des sites miniers ».

Conclusion et recommandations

L'analyse des dynamiques à la frontière de Kasumbalesa révèle une fragilité structurelle des États congolais et zambien face aux trafics transfrontaliers. La combinaison de l'État faible, de la corruption systémique et de l'absence de contrôle efficace des deux côtés crée un environnement propice à la criminalité transfrontalière organisée. Les réseaux illicites exploitent cette porosité pour circuler librement, transformant le désordre en ressource et fragilisant la sécurité nationale et régionale. Les constats empiriques et théoriques montrent que la situation dépasse les simples manquements logistiques et

traduit une faillite institutionnelle partagée qui nécessite une réponse coordonnée bilatérale.

La théorie de l' « *État faible*²⁶ », associée à celle des opportunités criminelles²⁷, permet de comprendre comment le vide de contrôle favorise la prolifération des pratiques illicites. Les témoignages recueillis sur le terrain, qu'ils proviennent de passagers, de commerçants ou d'experts en ALPC, confirment que les réseaux transfrontaliers prospèrent grâce à la faiblesse simultanée des institutions de la RDC et de la Zambie. Sans intervention systémique et concertée, la frontière restera un espace criminogène où le trafic d'armes et de ressources continuera de menacer la sécurité, la stabilité socio-économique et la coopération bilatérale.

À partir de ces constats, plusieurs recommandations sont formulées pour assurer une sécurisation effective et durable des deux côtés de la frontière :

- Pour restaurer l'autorité de l'État et sécuriser durablement la frontière, il est crucial de renforcer la coordination entre la RDC et la Zambie. La création d'un comité permanent bilatéral, le suivi strict des décisions et la transparence des opérations permettront de réduire la corruption et de coordonner les contrôles de part et d'autre.
- La modernisation des postes frontaliers des deux pays avec scanners, portiques et systèmes biométriques, accompagnée de la centralisation des données, permettra un contrôle en temps réel des flux de passagers et de marchandises. Le renforcement des capacités humaines, via des formations continues et la rotation des agents, ainsi que la mise en place d'un observatoire indépendant avec sanctions dissuasives, contribuera à limiter la connivence locale des deux côtés.
- Enfin, la sécurisation physique des voyageurs et la sensibilisation des populations locales aux risques des trafics, en RDC comme en Zambie, complètent l'approche intégrée. Seule cette stratégie combinant volonté politique, renforcement institutionnel, innovation technologique et coopération transfrontalière effective peut réduire durablement les trafics illicites et restaurer la sûreté, la stabilité et la confiance mutuelle à Kasumbalesa et dans les zones frontalières voisines.

L'auteur

Daudi Mutayubara Chase est magistrat civil du ministère public et spécialiste en sécurité intérieure. Il est également chercheur associé au GRIP et doctorant en criminologie. Diplômé de l'École de criminologie de l'Université de Lubumbashi, il a mené des enquêtes sur la perception communautaire de la sécurité dans trois provinces de la RDC (Kinshasa, Kongo-Central et Ituri) en tant que consultant pour le compte de la Commission nationale de contrôle des ALPC et de réduction de la violence armée,

structure technique du ministère de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières. Ses recherches couvrent également les politiques publiques de sécurité et le droit électoral.

Pour citer cette publication

MUTAYABARA CHASE Daudi, « Une coopération bilatérale en panne : la RDC et la Zambie face aux trafics transfrontaliers », *Éclairage du GRIP*, 23 décembre 2025.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Vue du poste-frontière de Kasembalesa – crédit : [ADIAC](#)

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Mundo-Madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org

X/Twitter : [@grip_org](#) – Facebook : GRIP.1979

Références

- ¹ MBY Patient Mubiayi, « [RDC-ZAMBIE : Vers un désengorgement prompt de la frontière de Kasumbalesa](#) », *Reporter.cd*, 14 janvier 2025.
- ² N'DA Paul, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 125.
- ³ « [Méthodologie de la recherche scientifique pour les organisations de la société civile. Réponses pratiques à des questions essentielles](#) », *Friedrich Ebert Stiftung*, Bureau Algérie, 2016, p. 25.
- ⁴ CELLARD André, « L'analyse documentaire », in POUPART Jean *et al.*, *La recherche qualitative. Enjeux méthodologiques et épistémologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997, pp. 251-271.
- ⁵ BEAUD Stéphane et WEB Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^{ème} édition, Paris, La Découverte, 2010, p. 109.
- ⁶ *Idem*, p. 111.
- ⁷ « [Carte de la Province du Haut-Katanga](#) », *azes.cd*, 16 août 2017.
- ⁸ « [Le projet d'interconnexion des systèmes douaniers de la RDC et de la Zambie tient une réunion inaugurale du Comité directeur](#) », *WCOOMD*, 05 novembre 2024.

- ⁹ DE SOUZA Olivier, « [Frontière RDC-Zambie : de nouvelles mesures pour fluidifier le trafic à Kasumbalesa](#) », *Bankable*, 13 janvier 2025.
- ¹⁰ Interview accordée à la frontière de Kasumbalesa (côté RDC), le 28 avril 2025.
- ¹¹ Interview accordée en Zambie, le 17 mai 2025.
- ¹² Au taux de change approximatif de novembre 2025, 100 SMW (kwacha zambiens) équivalent à un peu plus de 4 USD.
- ¹³ Office congolais de contrôle (OCC).
- ¹⁴ Direction générale de migration (DGM).
- ¹⁵ Direction générale des douanes et accises (DGDA)
- ¹⁶ « [Graves dysfonctionnements au poste de Kasumbalesa](#) », *7sur7.cd*, 16 août 2016.
- ¹⁷ « [Plan d'action national 2024-2028 de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre en RDC](#) », *Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la décentralisation et des Affaires coutumières de la RDC*, 2024, p. 89.
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ « [La SADC visite les postes frontaliers de Kasumbalesa et de Sakania du côté de la République démocratique du Congo et de la Zambie les 20 et 21 novembre 2023](#) », *Southern African Development Community*, 30 novembre 2023.
- ²⁰ « [Informal Cross-Border Trade on Steady Rise in Zambia](#) », *COMESA*, 9 mai 2022.
- ²¹ « [La commission mixte Défense et Sécurité RDC-Zambie se tient à Kitwe](#) », *Radio Okapi*, 5 novembre 2024.
- ²² Expérience vécue à la frontière zambienne, le 17 mai 2025.
- ²³ POITEVIN Cédric et SENIORA Jihan, [Armes légères : Gestion des frontières terrestres et trafic illicite](#), Bruxelles, Rapport du GRIP, 1^{er} juin 2010, p. 11.
- ²⁴ Entretien téléphonique accordé le 22 septembre 2025.
- ²⁵ « [Retay MOD 92 Black Blank Gun with 10 Blank Rounds and Holster](#) », *The Great Outdoors Online*, s. d., consulté le 28 septembre 2025.
- ²⁶ Aux postes frontaliers, l'État faible devient un terrain favorable au désordre, parce que son absence ou son inefficacité laisse la voie libre aux comportements illégaux et aux réseaux criminels. Théorie développée par CORTEN André, [L'État faible. Haïti et République dominicaine](#), Montréal, Éditions Mémoire d'encrier, 2011, 398 p.
- ²⁷ L'absence de surveillance crédible n'est pas un vide neutre : elle devient au contraire une opportunité ouverte qui encourage l'inventivité criminelle, facilite la fraude et normalise les pratiques illégales. Ainsi, la frontière devient un espace propice au crime, non pas parce que les criminels sont exceptionnellement nombreux, mais parce que les conditions qui favorisent leur action sont constamment réunies. Théorie développée par COHEN Lawrence E. et FELSON Marcus, « [Social Change and Crime Rate Trends: a Routine Activity Approach](#) », *American Sociological Review*, vol. 44, n° 4, août 1979, p. 588-608.

Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix, qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donneur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org